

CFFI

Fiche d'inscription

Intitulé du stage:

Stage du : au :

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Mobile:

E mail :

Profession :

Pratique Musicale:

Niveau :

Débutant

Moyen

Confirmé

Si pour une raison technique quelconque, nous ne pouvons organiser le stage à la date mentionné, pourriez vous assister à une autre session programmée?

OUI NON

J'ai pris connaissance des conditions générales et réalisation du programme de stage, accompagné d'un règlement correspondant à 50% du montant du stage.

Fait à: Le :

Signature :

Document à retourner à

CFFI

2, route de Meigné le vicomte
49490 NOYANT
(France)

CONDITIONS GENERALES

Conditions de participation aux stages de formation :

La participation à un stage organisé par le CFFI est ouverte à toute personne qui en effectue la demande et qui en acquitte les coûts pédagogiques.

Tous nos tarifs s'entendent nets, sans les frais d'hébergement, ni de restauration, sauf conditions particulières.

Le règlement des coûts pédagogiques doit être effectué intégralement à l'entrée en stage.

Modalités d'inscription :

Pour tout stage, la pré-inscription peut s'effectuer par téléphone, courrier ou en ligne. Une convention de formation est alors envoyée au stagiaire une fois la pré-inscription enregistrée. Quinze jours avant le début de la formation, cette convention devra être signée et renvoyée au CFFI, en y joignant un chèque correspondant à 50% du montant du stage. Une fois la convention signée et retournée, l'inscription prend alors effet. Un devis des coûts pédagogiques du stage pourra être fourni sur demande ainsi qu'un programme détaillé de la formation mentionnant les recommandations annexes.

Pour les stages dont l'effectif est limité, les inscriptions se font en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Un stage peut être reporté suite à un manque d'effectif, le contenu pédagogique des formations est susceptible d'évoluer selon les besoins du stage.

Report ou Annulation :

Le démarrage d'une formation n'est effectif qu'à partir du moment où le quota minimal de stagiaires requis pour son déroulement est atteint, à défaut, le stage peut être reportée ou annulée, les candidats seront informés de cette décision dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation et dans le cas de l'annulation de la formation, le chèque d'inscription sera retourné au stagiaire. Aucun dédommagement ne pourra être exigé en cas d'annulation d'un stage. En cas de report, les stagiaires seront informés du nouveau calendrier proposé.

Si un stagiaire venait à annuler son inscription dans un délai inférieur à 6 semaines avant la date prévue de début de stage, il devra verser les frais de dossiers, soit 20% du coût de la formation. Si l'annulation se fait moins d'un mois avant la date du début de stage, sans motif de force majeure, le stagiaire devra payer la moitié du coût du stage.